

2023

02

N°1

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA  
VIENNEARRONDISSEMENT DE  
CHATELLERAULT-LOUDUNCOMMUNE DE  
CEAUX EN LOUDUN  
\*\*\*\*\*Date de la convocation :  
14/02/2023Nombre de conseillers  
en exercice : 15  
Présents : 12**Objet de la  
délibération:**Présentation des  
demandes de  
subventions des  
associations  
communales et Hors  
commune  
certifié exécutoire par le  
Maire,  
compte tenu de la  
réception en Sous-  
Préfecture le  
21/02/2023 ;  
et de la publication le  
21/02/2023  
A ceaux en loudun le  
21/02/2023**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE  
DE CEAUX EN LOUDUN**

\*\*\*\*\*

**SEANCE DU 20 FEVRIER 2023**

L'an Deux Mil Vingt-trois, le Lundi 20 février à 18 H 30, Le Conseil municipal de Ceaux en Loudun s'est réuni sous la présidence de Régis SAVATON en qualité de Maire.

**PRESENTS :** M. Hervé BERTHON, Juliette BIGOT épouse BOURDIER, Jean-Marie ACIER, Adjoint, Bruno LIAIGRE, Audren REIGNER, Evelyne MENNESSON, Francette MAUPOINT, Alicia DUPRÉ, Nicolas BOISSELLIER, François MEUNIER, GALLET Jean-Luc,**Excusés :** Pouvoir de Mme Katia FIORILLO à M. Régis SAVATON, Pouvoir de M. Nicolas AUBERT à Mme Juliette BIGOT**Absent :** Jérôme AOUATE,**Secrétaire :** Jean-Luc GALLET

Le maire présente les demandes de subventions des associations communales et hors communes.

Pour l'association de tir « la Détente », les élus suivants ne participent pas à la décision (ayant un lien avec l'association) :  
Juliette BIGOT, Bruno LIAIGRE, Jean-Luc GALLET.*Le Conseil Municipal accepte les subventions comme suit :***ASSOCIATIONS COMMUNALES**

Association des Parents d'élèves .....	380 €
Tir « la Détente »* .....	2 000 €
Entente Sportive Ceaux La Roche.....	200 €
U.N.C.....	200 €
Le Gardon de Ceaux » .....	300 €

\*Une subvention exceptionnelle de 1 000€ est accordée à l'association « la détente » en plus de la subvention habituelle pour achat de matériel.

**ASSOCIATIONS HORS COMMUNES**

ADMR Loudun rural.....	450 €
Ligue contre le Cancer.....	50 €
Banque Alimentaire de la Vienne.....	100 €
ACLÉ (Association Communiquer Lire Ecrire)	100 €
Resto du Cœur.....	50 €
AFM Téléthon.....	50 €
Dynamob.....	150 €

- *Dit que les crédits sont inscrits au budget 2023*

Le Maire,  
Régis SAVATONPour extrait conforme,  
Le secrétaire  
Jean-Luc GALLET**AR Prefecture**086-218600443-20230220-202302N1-DE  
Reçu le 21/02/2023